PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 18 janvier 2022 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

M. Richard Veilleux, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2022-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 18 janvier 2022
   - 4.2 Dépôt – liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$ pour l'année 2021
   - 4.3 Indexation élus et personnel de la Régie
   - 4.4 Rémunération des premiers répondants citoyens
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Soutien technique CIM 2022
   - 5.2 Assurance accident pompier et dirigeant FQM (anciennement Ultima)
   - 5.3 Cotisation annuelle 2022 – ADMQ
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Budget : Achat 2 « Heat gun » à batterie et 2 « Heat gun » au propane
   - 6.2 Budget : Achat lampe de scène
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Abonnement APAM
   - 7.2 Gestion 850/950
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2022-01-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Considérant que seuls M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette étaient présents lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 et d'en autoriser les signatures.

2022-01-3 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 18 JANVIER 2022**

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 18 janvier 2022.

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000$ POUR L'ANNÉE 2021

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$ pour l'année 2021.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du code municipal, cette liste sera diffusée sur les sites internet des municipalités membres.

2022-01-4 **INDEXATION ÉLUS ET PERSONNEL DE LA RÉGIE**

Il est proposé par M. Richard Veilleux, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'indexer les salaires selon les termes de la convention des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie, du règlement 2016-02.V2018 portant sur le traitement des élus et les conditions de travail de la secrétaire-trésorière. L'IPC étant au taux de 4.7% au Canada et 5.2% au Québec pour la période de novembre à novembre 2021, les administrateurs optent pour une indexation mitoyenne soit un taux de 5 %. Cette indexation est rétroactive au 1er janvier 2022.

2022-01-5 **RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS**

Considérant que les municipalités membres de la Régie ont offert à leurs citoyens d'être formé premiers répondants et que des modalités et fonctionnement doivent être établis concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de demander aux municipalités membres de donner leur accord pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- Les coûts de formation selon la dépense;
- Le taux horaire de 22.68 $/heure plus 20% de charges sociales pour un minimum de 3 heures. Le taux sera indexé selon l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre actuel et le mois correspondant de l'année précédente. Ce taux ne pourra cependant excéder 5% et ne pourra pas être négatif.
- Les premiers répondants seront sous contrat annuel.

2022-01-6 **SOUTIEN TECHNIQUE CIM 2022 - RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de soutien technique avec CIM (Coopérative informatique municipale) pour l'année 2022 pour la somme de 1610 $ plus taxes.

2022-01-7 **ASSURANCE ACCIDENT POMPIER ET DIRIGEANT FQM (ANCIENNEMENT ULTIMA) - RENOUVELLEMENT**

Considérant l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurances relativement au renouvellement de l'assurance accident couvrant les pompiers de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'année 2022 ;

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de conserver cette couverture d'assurance pour les pompiers œuvrant dans la Régie ;

Considérant qu'il est aussi possible d'ajouter une assurance accident pour les dirigeants ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de renouveler la police d'assurance accident pour les pompiers, numéro PACC-100433 au coût de 1 723.29$ pour l'année 2022 ;

DE reporter le point concernant l'assurance accident pour les dirigeants à une séance ultérieure.

2022-01-8 **COTISATION ANNUELLE 2022 – ADMQ -RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière au montant de 495 $ plus les taxes applicables;

DE ne pas renouveler la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2022.

2022-01-9 **BUDGET : ACHAT 2 « HEAT GUN » À BATTERIE ET 2 « HEAT GUN » AU PROPANE**

Considérant l'impact des froids hivernaux sur nos équipements ainsi que sur nos appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA);

Considérant l'impact que ceci engendre sur la gestion des dernières interventions;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un budget discrétionnaire de 500$ au directeur incendie pour procéder à l'achat de 2 « heat gun » à batterie et 2 « heat gun » de type torche au propane.

2022-01-10 **BUGDET : ACHAT LAMPE DE SCÈNE**

Considérant l'état actuel des lampes de scène jaune;

Considérant que l'éclairage est important lors d'une intervention, d'une pratique ou autre événement;

Considérant que la Régie a déjà procédé à l'achat d'une lampe de scène de type Makita antérieurement et que l'utilisation fut un succès;

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur à procéder à l'achat d'un ensemble de lampes de scène Makita incluant deux lampes, un chargeur double, une pile et un trépied pour la somme de 1659.95 $ avant taxe selon la soumission de la Ferronnerie Desilets en date du 5 novembre 2021.

INFORMATION DU DIRECTEUR

2022-01-11 **ENTENTE DE PARTENARIAT – APAM - ADHÉSION**

Considérant que les interventions de la Régie peuvent se dérouler à tout moment;

Considérant que selon les conditions de travail en vigueur, les pompiers et personnels de soutien qui travaillent plus d'un certain nombre d'heures lors d'une intervention d'urgence ont droit à un repas tout en respectant la mesure du possible, les heures normales de repas ;

Considérant qu'avec la pandémie actuelle et la pénurie de main-d'œuvre, les restaurants offrent une moins grande plage horaire de disponibilité;

Considérant que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) offre le service de cafétéria mobile au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants d'urgence ;

Considérant l'entente de partenariat proposé par l'APAM;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Veilleux, appuyé par M. Alain Jobin et résolu:

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente de partenariat à intervenir entre l'APAM et la Régie, tel que présenté, et, pour une durée d'un an, soit du 18 janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ET D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

GESTION 850/950

Le directeur fait un suivi du dossier concernant les modifications du vieux pick-up F-250. Deux options s'offrent à la Régie. **Option A** : aménager le nouveau véhicule 550 afin d'optimiser l'espace et le rangement. Il faut prévoir grossièrement un 10 000$. **Option B** : aménager le 850/950 en véhicule PR afin de libérer le nouveau pick-up. Ceci entraîne que le véhicule doit maintenir sa certification "véhicule d'urgence" et se conformer à l'inspection annuelle. De plus, il doit posséder les gyrophares d'urgence. **À SUIVRE.**

Le directeur fait un petit retour sur le nouveau 550. Il faudra procéder à l'installation de l'alarme de reculons ainsi que réajuster la boîte Marada afin de minimiser le retour d'air qui crée un bruit assourdissant.

IMMEUBLES

POIGNÉE D'ENTRÉE - CASERNE 50

Le directeur mentionne que la poignée à combinaison de la porte 6 de la caserne 50 est très problématique. M. Richard Veilleux suggère d'envoyer une lettre au propriétaire de la caserne soit la municipalité de Saint-Hugues. La secrétaire-trésorière aura la charge de la correspondance.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE – CASERNE 60

M. Alain Jobin informe la Régie que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud va effectuer une étude sur le système de chauffage à l'huile. En 2024, les édifices municipaux ne pourront plus utiliser ce type de chauffage. La municipalité de Saint-Barnabé-Sud prévoit faire le changement pour 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Le directeur incendie fait un retour sur l'incendie sur le rang du Barreau et l'incident avec la pelle mécanique. Il discute aussi de l'entraide automatique à Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi que les problématiques survenues avec l'autopompe de la municipalité demanderesse, nos APRIA et le camion-citerne 651.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2022-01-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures quarante-trois (20h43), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (8 e) jour de février 2022.

Yves Guérette, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière